

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 5 MARS 2021
Publication en Mairie
le - 5 MARS 2021
Affichage en Mairie
le - 5 MARS 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 MARS 2021

N°02

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE – RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES : DÉBAT**

L'an deux mille vingt et un le trois mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt et un par Madame le Maire s'est réuni au Théâtre Jean Vilar d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – M. Jean-Luc MESPLÈDE – Mme Christine SEGUINAU – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Emmanuel BOURLON – M. Pierre CHATEIGNER – M. Arnaud DERUMAUX – Mme Marie-Christine GUYOT – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Yves LUCAT – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TOURNERIE – M. Alexandre TOURRET – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR : M. Dominique ORDONNAUD, conseiller.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard CABRAFIGA.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Comme pour le budget principal, le vote du budget annexe Régie des Transports doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rappelle que, dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale, et, depuis le 22 avril 2003, d'une licence de transports intérieurs pour 2 véhicules et 2 chauffeurs mis à disposition par la collectivité de rattachement, la Régie organise, comme une entreprise, le transport de personnes pour le compte de la commune. L'année 2020 avec les périodes de confinement dans le cadre de la crise sanitaire dû au Covid, a vu la fermeture et la réduction de ce service rendant impossible ou complètement faussée la comparaison des éléments d'activités avec l'année 2019.

Pour autant, les attributions de la régie couvrent habituellement :

- . le ramassage scolaire sur 5 jours par semaine pour environ 35 % de son activité. Cette compétence est assurée par délégation de Bordeaux Métropole dans le cadre d'un marché de prestations conclu directement par elle.
- . les déplacements scolaires dans la commune et hors du territoire communal à la demande du personnel enseignant en fonction d'un planning préétabli pris en charge financièrement par le budget principal au regard du kilométrage parcouru. Cette activité a représenté aux alentours de 35 % de son activité.
- . les transports du centre de loisirs municipal notamment, en fonction d'un planning préétabli pris en charge également par le budget principal, pour 25 % de son activité.
- . enfin pour 5 % de celle-ci, les transports organisés dans le cadre des activités jeunesse du centre social ou pour le compte du CCAS pour les personnes âgées.

S'agissant d'un service public classé dans la typologie des services publics industriels et commerciaux (SPIC), la Régie doit équilibrer par elle-même son budget sans recours à subvention du budget principal.

Aussi, les principaux objectifs budgétaires de la Régie des Transports seront, en recettes comme en dépenses, de s'adapter aux décisions concernant les mesures sanitaires permettant de fonctionner ou non et d'équilibrer au mieux un budget :

⇒ En matière de ressources :

- . Faire participer les familles utilisatrices du service de ramassage scolaire en fonction de leur faculté contributive (dégressivité en fonction des fratries et quotients familiaux) et limiter la hausse des tarifs à l'inflation moyenne annuelle de 2020 soit 0,50 % (inflation moyenne).
- . Répercuter sur les différents utilisateurs (Budget principal communal, CCAS et Centre Social « l'EYCHO ») le paiement à la régie d'une participation au kilomètre parcouru pour les transports hors circuits de ramassage scolaire (6,27 euros/km depuis le 01.09.2020).

⇒ En matière de charges :

- . Prendre en compte les transports induits par les modifications du calendrier scolaire et dans la mesure du possible les demandes des enseignants.
- . Maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement au mieux pour tenir compte du prix du carburant et des nécessaires frais d'entretien et de réparation des deux véhicules, en provisionnant suffisamment les coûts, sachant que, suivant le type de panne et de réparation, le budget à engager peut être très important. Il faut noter que seuls les circuits de ramassage scolaire sont pris en charge directement par Bordeaux Métropole à hauteur de 90 %. La Régie y participe pour les 10 % restants.

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient en conséquence évoluer de la manière suivante :

	BP 2019	BP 2020	Estimation BP 2021
Dépenses Réelles de Fonctionnement	257 912,98 €	181 000,00 €	122 000,00 €

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du débat tenu à l'occasion de l'exposé du présent rapport d'orientations budgétaires de la Régie des transports pour l'année 2021 ».

Il est pris acte du présent débat, par 35 voix Pour.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 5 MARS 2021
Publication en Mairie
le - 5 MARS 2021
Affichage en Mairie
le - 5 MARS 2021



Pour expédition conforme
Le Maire,

